

Québec, le 3 septembre 2020

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

J'ai bien reçu les questions inscrites au feuillet par la députée de Verdun, M<sup>me</sup> Isabelle Melançon, concernant le déconfinement lié au secteur des arts de la scène.

Afin d'assurer la réussite d'une reprise graduelle des activités, le Ministère a mis sur pied une structure de consultations afin d'échanger avec le milieu culturel sur ses réalités et les mesures appropriées et porteuses pour la relance. Six comités sectoriels ont ainsi été créés dont un pour les arts de la scène et la diffusion. Notons que des représentants de la Direction générale de la santé publique et de la CNESST participent aux échanges. Cette dernière a eu le mandat d'élaborer des guides spécifiques pour différents secteurs culturels. Un guide spécifique aux arts de la scène a d'ailleurs été publié le 15 juin dernier.

Le 1<sup>er</sup> juin dernier, l'annonce d'un plan de relance du secteur culturel assorti de crédits de près de 400 millions \$ a été faite conjointement avec le premier ministre. Celui-ci prévoit plusieurs mesures, notamment :

- 71,9 M\$ pour les entreprises et les organismes culturels, entre autres pour doubler l'enveloppe du programme de Soutien temporaire au fonds de roulement – COVID-19 administré par la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC);
- 50,9 M\$ pour les arts de la scène, entre autres pour promouvoir la création et la diffusion des arts vivants;
- 13 M\$ pour la promotion de la culture québécoise, entre autres pour développer et soutenir des initiatives de promotion structurantes et concertées, notamment dans les secteurs les plus touchés par la pandémie.

... 2

Ce plan de relance a pour objectif de stimuler la création artistique, de relancer la production de contenus culturels québécois et de permettre au milieu de s'adapter aux nouvelles façons d'aller à la rencontre du public, dans le contexte de la pandémie qui sévit actuellement. Avec ce plan, le gouvernement du Québec alloue une enveloppe exceptionnelle pour soutenir les différents acteurs du milieu culturel.

Finalement, les rassemblements intérieurs dans les lieux publics avec un maximum de 50 personnes ont été permis à compter du 22 juin 2020. Depuis le lundi 3 août, le maximum de personnes est passé de 50 à 250. Ces règles ont permis l'ouverture des salles de spectacle. Le 5 août, l'autorisation a été donnée aux rassemblements extérieurs de 250 personnes dans le contexte d'un festival ou d'un grand événement.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

La ministre,



**NATHALIE ROY**

N/Réf. : 37928